

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1896

MÉREAU GRAVÉ

DE LA

VIELLE GILDE DES ARBALÉTRIERS

DE BOIS-LE-DUC

1680.

La collection de jetons et monnaies de feu le chevalier Albéric van den Bogaerde van Moer-
gestel, conservée au château d'Heeswyk, renferme
un méreau en argent, gravé au trait, pesant
48 grammes et ayant 66 millimètres de diamètre.
(Voyez tableau de mensuration Stephanik.)

Au droit, ce méreau porte les armoiries couron-
nées de la ville de Bois-le-Duc.

Légende circulaire : * ONDER · S^R (sieur)
VAN · BOXMEER · SARGANT · VAN DEN ·
ED · (elen) OUDEN · VOETBOOGH.

Rev. Un écu (croix de Saint-Georges, de gueules
sur un champ d'argent), au-dessus duquel un tron-
çon de branche auquel pend un ruban terminé par
des houppes entourant l'écu des deux côtés.

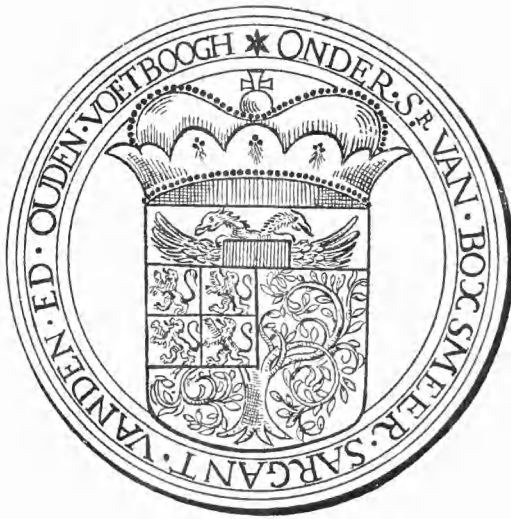
Légende circulaire : *INT · IAER · ANNO · 1680 ·
WAS · CORPERAEL · ARNOLDVS · OOMS

Ce méreau provient de la collection 't Hooft van Benthuijzen vendue à Dordrecht, le 14 juin 1879 (p. 126, n° 3734 du catalogue). (*Voyez DIRKS, Repertorium*, n° 1865 et mes *Bijdragen*, n° 195.)

L'année 1680 était une époque de troubles pour Bois-le-Duc à cause de la guerre avec la France. Les quatre corporations armées qui, en l'année 1672, avaient, sur la plaine d'exercice, prêté serment de fidélité à Leurs Hautes Puissances, jouaient un rôle sérieux dans la défense de la place.

Elles étaient sous la dépendance de l'administration communale, comme il résulte de diverses résolutions aussi bien de Leurs Hautes Puissances que du pouvoir communal lui-même. Elles furent, pour ce motif, toujours conservées sur pied de guerre, plus considérées et mieux traitées que d'autres troupes. Les anciennes corporations armées cessèrent d'exister en 1787.

En cette année, le gouverneur de la ville s'opposa tellement à ce que ces gildes continuassent à monter la garde et à se réunir pour s'exercer au maniement des armes, sans avoir préalablement obtenu sa permission, que cette défense souleva de très vives réclamations. Dans ces circonstances, parut un décret du 13 août de cette même année, qui faisait remarquer que depuis quelque temps, plusieurs communes de la Mairie de Bois-le-Duc avaient organisé des corporations armées, sans l'autorisation de Leurs Hautes Puissances et qui



faisait défense d'organiser ou de former désormais d'autres réunions du même genre.

Ce décret fut aussi proclamé à Bois-le-Duc, mais ne fut cependant pas appliqué à ses quatre corporations armées, de sorte qu'elles continuèrent à s'exercer au maniement des armes et que, le 24 septembre 1787, l'administration de la ville délégua quelques-uns de ses membres pour passer la Revue de ces corporations.

Par résolution des États en date du 3 octobre suivant, elles furent cependant désarmées et dissoutes, sous prétexte que Bois-le-Duc était une forteresse frontière et que sa garde incombait uniquement au gouverneur militaire. L'administration communale protesta contre cette décision et invoqua les anciens droits et privilèges des gildes; mais ce fut en vain, car leur suppression fut définitivement consommée par résolution de Leurs Hautes Puissances, le 9 novembre 1787. (1) Il semble que l'émission de ce méreau n'est pas due à la ville. Je croirais plutôt qu'elle a été faite par la gilde elle-même.

Les van Boxmeer (2) étaient d'estimables bour-

(1) Jonkheer M^r J. B. VERHEIJEN, *Bijdrage tot de Geschiedenis der vóormalige schuttersgilden te 's Hertogenbosch*, p. 57.

(2) *Heraldieke Bibliotheek*, 1876, p. 288. « De familie van Boxmeer oudtijds zeer aanzienlijk in de stad en meijerij van 's Hertogenbosch, uit welke Jonker Henrik van Boxmeer omtrent het jaar 1615, getrouwd met juffrouw Anna, dochter van Jonker-Hugo van Berckel, schout van Peelland, die het slot ten Hout, te St-Oedenrode met haar kwam » (La famille van Boxmeer autrefois très considérable dans la

geois; les Ooms étaient aussi dans une bonne position.

Dans les archives de la ville il n'existe aucun document au sujet de l'émission ou de l'usage de ce méreau.

Jonkheer M. A. SNOECK.

ville et mairie de Bois-le-Duc, dont Jonker Henri van Boxmeer épousa vers l'an 1615, demoiselle Anne, fille de Jonkheer Hugo van Berckel, échevin de Peelland, qui obtint avec elle le château de ten Hout, à St-Oedenrode.) Armoiries : d'or semé de billettes d'azur, au lion du même brochant sur le tout.
